



Chaque printemps, grenouilles, crapauds, tritons et salamandres quittent leurs quartiers d'hiver pour gagner des points d'eau où ils se reproduiront. Les amphibiens forment une catégorie de vertébrés, au même titre que les reptiles, les oiseaux, les mammifères et les poissons. On en dénombre plus de 7000 espèces dans le monde dont certaines sont menacées.

QU'EST-CE QU'UN AMPHIBIEN ?

Sans structure particulière qui les distingueraient de tous les autres animaux, comme les plumes des oiseaux, tous les amphibiens possèdent néanmoins les quelques caractéristiques suivantes :

- ils sont ectothermes (on dit souvent qu'ils ont le sang froid). Cela signifie que la température corporelle des amphibiens n'est pas constante comme celle des mammifères et que leur température interne dépend de leur environnement;
- ils ont la peau douce et généralement humide, sans écailles ;
- ils pondent des oeufs sans coquille qu'ils doivent donc déposer dans l'eau pour ne pas qu'ils sèchent ;
- leur cycle de vie comporte deux stades. Ils éclosent sous la forme de larves dotées de branchies. Les larves des grenouilles et des crapauds sont connues sous le nom de têtard. Le têtard se transforme au bout de quelques semaines ou de quelques mois. Mais l'adulte peut avoir besoin d'encore quelques années avant d'atteindre sa maturité.

Chez ces animaux, on distingue (en France métropolitaine) deux groupes : les urodèles qui possèdent une queue, et les anoures qui n'en ont pas. Les urodèles regroupent les tritons et salamandres; tandis que les grenouilles, crapauds et rainettes font partie des anoures.

LES ESPÈCES QUE L'ON PEUT RENCONTRER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE



Salamandre tachetée

Triton alpestre



Crapaud commun

Alyte accoucheur



Grenouille rousse

LES AMPHIBIENS, DES ETRES VIVANTS MENACES

Aujourd'hui, les amphibiens sont malheureusement extrêmement menacés. On estime que plus d'un tiers des amphibiens sont menacés en Europe dont 11 espèces en France. Mais pourquoi ? Cela fait des décennies que leurs habitats sont dégradés voire complètement détruits à cause de l'agriculture intensive, l'urbanisation, la pollution. Plus de 2/3 des zones humides (qui sont les sites de reproduction des amphibiens) ont disparu en France depuis le début du XXe siècle: mares, étangs ont été comblés; les prairies humides et les marais ont été profondément asséchés; les berges de nombreux cours d'eau ont été significativement artificialisées. Les habitats des amphibiens sont aussi de plus en plus morcelés, certaines populations d'amphibiens sont alors isolées les unes des autres et les possibilités de reproduction se réduisent continuellement. Certains de leurs axes migratoires sont coupés par des routes ou zones urbaines très denses. Les amphibiens sont en fait amenés à se déplacer entre leurs différents lieux de vie tout au long de l'année. Le Crapaud commun peut parcourir jusqu'à quatre kilomètres ! De février à avril, des milliers d'amphibiens migrent de leur lieu de vie hivernal vers les lieux de ponte. Et malheureusement, le trafic automobile génère de véritables hécatombes.

Au-delà de la destruction physique de leurs habitats, les amphibiens sont confrontés à une pollution omniprésente (dont les pesticides et les hydrocarbures) qui perturbe leur physiologie et leur capacité de reproduction.

COMMENT AIDER CES PETITS ÊTRES ?

Les zones humides sont de véritables oasis de biodiversité et peuvent accueillir tout un cortège d'espèces d'amphibiens, insectes, invertébrés, oiseaux ! Vous pouvez agir en préservant ces milieux remarquables, et en supprimant l'utilisation de pesticides.

Vous pouvez aussi réduire vos passages de tondeuse ou encore mieux, conserver des îlots non coupés que vous pourrez faucher mi-octobre pour respecter l'ensemble des cycles biologiques des différentes espèces présentes dans votre jardin (amphibiens mais aussi micromammifères, insectes, oiseaux etc...)

Vous pouvez aussi mettre en place des petits tas de pierres/branchages pour permettre aux amphibiens de s'abriter pour passer l'hiver dans de bonnes conditions par exemple.

Et un dernier élément important, si votre terrain est clôturé, vous pouvez supprimer une dizaine de centimètres au bas de votre grillage pour permettre aux amphibiens et à la petite faune de se déplacer correctement.

ATTENTION

Les amphibiens sont très sensibles aux perturbations. Il faut limiter le dérangement et surtout, ne pas les manipuler. Tous les amphibiens sont protégés sur le territoire français et la loi interdit de les déranger, déplacer, prélever et tuer.

VOUS AVEZ UNE MARE OU UN ÉTANG SUR VOTRE TERRAIN OU PRÈS DE CHEZ VOUS ?

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), la commission Environnement, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN), vous propose de réaliser un inventaire de toutes les espèces présentes sur votre point d'eau. Ce sera aussi l'occasion d'échanger, de poser toutes vos questions et de recevoir des conseils d'experts pour protéger et favoriser la biodiversité propre à ce milieu.

Si vous souhaitez bénéficier de cette belle opportunité, il vous suffit de vous inscrire en nous transmettant les données suivantes :

-vos nom et prénom, adresse et un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre facilement;

-la localisation exacte de votre mare ou de votre étang.

*Ces données sont à transmettre par mail (**abc.letholy@gmail.com**) ou à déposer à la mairie.*

